

Affaires générales :

1- Composition des commissions municipales – annule et remplace la délibération n°2026-03-21-07 du 23 mars 2026

A la suite de la création des commissions, madame le Maire rappelle que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

Elle rappelle que le conseil municipal peut librement choisir le nombre et le type de commissions qu'il souhaite former au titre de l'article L2121-22 du CGCT.

Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

<p style="text-align: center;"><u>Commission :</u></p> <p>Aménagement du territoire A l'unanimité</p>	<p style="text-align: center;"><u>Membres :</u></p> <p>François POIRSON Pascale GIBERT Guy DESVILLES Elodie HAMELIN Lakhdar ABED Thierry PASQUET Philippe LAURENT Ludovic DELHOUME Arnaud BOUHIER</p>
<p style="text-align: center;"><u>Commission :</u></p> <p>Solidarité et vie communale A l'unanimité</p>	<p style="text-align: center;"><u>Membres :</u></p> <p>Brigitte SIMONNEAU Cyrille CHAUVET Elodie HAMELIN Nadia GUERRERO Laurence MASSARD TERRAZ Solène LAPLAGNE Julien CHALANGEAS</p>

<p style="text-align: center;"><u>Commission :</u></p> <p>Vie associative et évènementielle A l'unanimité</p>	<p style="text-align: center;"><u>Membres :</u></p> <p>Julien CHALANGEAS Cyrille CHAUVET Delphine CALOMINE Philippe LAURENT Hanifé YILMAZ Marie Paule CELERIER Alexandra MOREAU Nadia GUERRERO</p>
<p style="text-align: center;"><u>Commission :</u></p> <p>Finances A l'unanimité</p>	<p style="text-align: center;"><u>Membres :</u></p> <p>Marie-Joseph LABERGÈRE Aurore BOUHIER Ludovic DELHOUME Pascale GIBERT Lakhdar ABED Elodie HAMELIN Hanifé YILMAZ David BARLET</p>
<p style="text-align: center;"><u>Commission :</u></p> <p>Vie scolaire et équipements éducatifs A l'unanimité</p>	<p style="text-align: center;"><u>Membres :</u></p> <p>Olivier TERRAZ Solène LAPLAGNE Edouard NEBIE Nadia GUERREIRO Phillipe LAURENT Thierry PASQUET Fatima BOUKILI Julien CHALANGEAS</p>
<p style="text-align: center;"><u>Commission :</u></p> <p>Enfance-jeunesse et citoyenneté A l'unanimité</p>	<p style="text-align: center;"><u>Membres :</u></p> <p>Fatima BOUKILI Hanifé YILMAZ Alexandra MOREAU Delphine CALOMINE Aurore BOUHIER Arnaud BOUHIER Edouard NEBIE Olivier TERRAZ Julien CHALANGEAS</p>
<p style="text-align: center;"><u>Commission :</u></p> <p>Ressources Humaines A l'unanimité</p>	<p style="text-align: center;"><u>Membres :</u></p> <p>David BARLET Arnaud BOUHIER Solène LAPLAGNE Guy DESVILLES Marie Paule CELERIER Brigitte SIMONNEAU David FRETILLE Pascale GIBERT</p>

<u>Commission :</u> Communication et Numérique A l'unanimité	<u>Membres :</u> David FRETILLE Aurore BOUHIER Thierry PASQUET Alexandra MOREAU Julien CHALANGEAS David BARLET François POIRSON
---	---

2- Désignation d'un représentant en commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)

La CALEOL, ou Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements, est une instance obligatoire dans le secteur du logement social en France. Elle joue un rôle central dans l'attribution des logements locatifs sociaux et l'examen des situations d'occupation des locataires existants.

La CALEOL statue nominativement sur l'attribution des logements conventionnés (construits, améliorés ou acquis avec aide de l'État, ou ouvrant droit à l'APL). Elle évalue les candidatures en fonction de critères comme la composition du ménage, les ressources, les conditions de logement actuel et la proximité du lieu de travail.

Elle examine aussi les occupations existantes tous les 3 ans pour les locataires présents depuis plus de 3 ans dans les zones tendues.

Composition et fonctionnement

- **Membres** : Représentants des bailleurs sociaux, de l'État, des collectivités locales et des locataires.
- **Procédure** : Pour chaque logement, 3 dossiers sont présentés (sauf priorités DALO). La commission délibère et notifie les décisions.

Elle est régie par les articles L.441-2 et R.441-9 du Code de la construction et de l'habitation (CCH).

Il est proposé aux membres du conseil municipal de nommer Madame Nadine BURGAUD comme représentante de la collectivité à la CALEOL.

3- Label Ville Active et Sportive

Le label « Ville Active et Sportive » valorise les communes qui mènent une politique ambitieuse en faveur de l'activité physique et du sport pour tous. Il récompense des actions concrètes autour de l'accessibilité, des équipements, de l'innovation et de l'ancrage du sport dans la vie locale.

Créé en 2017, ce label distingue les villes qui font du sport un levier de santé, de cohésion sociale et d'attractivité territoriale. Il est porté par le Conseil national des villes actives et sportives, avec des partenaires institutionnels et du secteur sportif.

Le label met en avant des communes qui développent une offre sportive de proximité, accessible au plus grand nombre et adaptée à différents publics. Les actions peuvent concerner le sport-santé, l'inclusion, le soutien aux associations, les équipements, ou encore l'organisation d'événements fédérateurs.

Se reporter à l'annexe 1 et 2

Finances :

4- Affectation de résultats 2025 – budget principal

Se reporter à l'annexe 3

5- Approbation du compte administratif et du compte de gestion - BP

Se reporter à l'annexe 4

6- Vote du budget principal 2026

Se reporter à l'annexe 5

7- Affectation de résultats 2025 – budget annexe service de production et de revente d'énergie

Se reporter à l'annexe 6

8- Approbation du compte administratif et du compte de gestion

Se reporter à l'annexe 7

9- Vote du budget annexe du service de production et revente d'énergie 2026

Se reporter à l'annexe 8
